

SYLLABUS – HIVER 2018

Université de Montréal
Faculté de l'aménagement
École d'urbanisme et d'architecture de paysage

COURS : URB 2046

OUTILS JURIDIQUES DE L'URBANISME

PROFESSEUR : Me Jean-Pierre St-Amour, avocat et urbaniste
(jean-pierre.st-amour@umontreal.ca)

Description Responsabilités et pouvoirs du gouvernement et des municipalités régionales et locales en aménagement du territoire et en urbanisme. Outils juridiques de planification, d'intervention et de mise en œuvre en urbanisme.

Remarques Pouvoirs de réglementation et limites juridiques. Mesures de flexibilité et outils discrétionnaires. Interventions foncières. Complémentarité des outils juridiques. Exercices d'application.

OBJECTIFS

Ce cours vise à familiariser les étudiants avec l'appareil juridique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec. Il s'agit d'abord de situer le cadre juridique gouvernant la législation applicable dans la structure gouvernementale d'intervention, en mettant l'accent sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) en vigueur depuis 1979. En second lieu, le cours vise l'apprentissage des outils juridiques en urbanisme au Québec, afin de mieux cerner les enjeux actuels et l'articulation des documents de planification et de réglementation. Leur contenu et leur fonctionnement sont examinés de manière à pouvoir en apprécier les avantages et les possibilités, mais aussi les règles et les limites. Ces démarches devraient ainsi aider les futurs urbanistes à formuler des stratégies d'intervention qui combinent l'utilisation de plusieurs outils en fonction d'objets ou d'enjeux urbains spécifiques.

CONTENU

Le cours comporte d'abord une mise en contexte institutionnelle, considérant notamment la structure organisationnelle municipale et gouvernementale.

Ensuite, les outils examinés incluent les documents de planification et leur statut juridique, les instruments à caractère réglementaire, normatifs ou discrétionnaires, ainsi que les mesures de droit immobilier à la disposition des municipalités locales et régionales, en vertu des lois pertinentes en vigueur au Québec. Les moyens d'intervention de l'urbanisme opérationnel sont situés par rapport au droit administratif et aux principes qui régissent l'application des lois par l'administration et les tribunaux, en considérant leurs règles de fonctionnement, leur portée et leurs limites, et à la lumière des principes d'interprétation juridique.

MODES D'ÉVALUATION

1- Deux examens (le premier d'une heure et le second de deux heures) de compréhension et de connaissance (*aucun appareil électronique et aucune communication externe sous quelque forme que ce soit ne sont autorisés*) :

le **28 février** et le **25 avril 2018** – pour un total respectif de 15 et 30 points

2- Travail individuel de commentaire de jurisprudence : 10 points (à remettre le **21 février 2018**). Le nombre de personnes choisissant un jugement est contingenté¹ à X sur une base « premier arrivé, premier choix ».

3- Travail en équipe (minimum X et maximum X personnes). Les étudiants/es peuvent choisir un travail dans l'un ou l'autre des volets théorique ou pratique. Le nombre d'équipes choisissant un thème est contingenté tel qu'indiqué selon les projets des volets théorique et pratique, sur une base « premier arrivé, premier choix ».

VOLET 1 – Projets à caractère théorique (*)

- a) Rédaction d'un projet de politique d'information et de consultation publique conforme à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*² ; [contingentement : 1 équipe]
- b) Rédaction d'un énoncé de vision stratégique pour une municipalité régionale de comté au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ; [contingentement : 1 équipe]
- c) Rédaction d'un document de réflexion sur le concept d'usage et sur les moyens de contrôle des usages autorisés en fonction des techniques réglementaires d'urbanisme indiquées dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ; [contingentement : 1 équipe]

VOLET 2 – Projets à caractère pratique (*)

- a) Rédaction d'une grille d'analyse et d'un projet de règlement sur les usages conditionnels dont l'objectif est la protection et la mise en valeur d'un ensemble immobilier présentant des caractéristiques patrimoniales exceptionnelles (la grille d'évaluation devrait servir au comité consultatif d'urbanisme pour analyser un projet éventuel) [option alternative de sujet : l'ensemble immobilier permettrait l'incorporation d'usages contraignants, par exemple en terme de nuisance publique] ; [pas de contingentement]
- b) Rédaction d'une grille d'analyse et d'un projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale permettant d'encadrer l'autorisation de structures singulières, comme la récupération de conteneurs abandonnés ou désaffectés ou encore l'intégration de structures non traditionnelles (telles les maisons écologiques) dans l'habitat (la grille d'évaluation devrait servir au comité consultatif d'urbanisme pour analyser un projet éventuel) [option alternative de sujet : rédaction d'une grille d'analyse et d'un projet de règlement sur les usages conditionnels visant les mêmes objectifs que le règlement précité sur les PIIA] ; [pas de contingentement]
- c) Rédaction d'un document détaillé des étapes devant être accomplies pour la réalisation d'un projet immobilier de faible envergure, mais devant comporter la réalisation d'infrastructures, depuis la réalisation de l'opération cadastrale de conception jusqu'à l'obtention de toutes les autorisations ou approbations requises permettant l'occupation des lieux ; [contingentement : 2 équipes]

¹ Au moment de la préparation du syllabus le nombre d'étudiants/es étant inconnu, le nombre maximum du contingentement sera indiqué en classe en début de session.

² A défaut de référence à la réglementation gouvernementale (inconnue lors de la rédaction du présent syllabus) le travail devra se baser sur les principes du projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme – PL 47 de 2011.

Note (*) : Il appartient aux étudiants/es de déterminer le territoire de leur projet et de le faire approuver avant de commencer le travail.

Des variantes à ces options ou même d'autres options respectant les mêmes objectifs pédagogiques peuvent être acceptées après discussion avec le professeur.

Le travail écrit est composé de deux parties, un texte classique et un diaporama. Le travail d'équipe et le diaporama sont évalués ensemble et comptent pour 45 points.

ÉTAPES DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Les équipes doivent être constituées au début de la session.

Première étape. Constitution des équipes et choix du thème du projet. Le nombre d'équipes choisissant un thème est contingenté au nombre indiqué entre crochets « [] » pour chacun des thèmes sur une base « premier arrivé, premier choix », à la date du dépôt d'un premier feuillet indiquant le choix proposé, le nom des participants et, le cas échéant une proposition de territoire. Ce feuillet doit être présenté au plus tard le **24 janvier 2018** pour approbation du thème.

Deuxième étape. Chaque équipe doit remettre au plus tard le **7 février 2018** un second feuillet indiquant le choix approuvé, le nom des participants, un plan sommaire de présentation du travail projeté, avec une répartition des tâches entre les co-équipiers, ainsi que la date proposée pour la présentation orale.

Troisième étape. Chaque équipe doit soumettre au plus tard le **28 mars 2018** une version préliminaire de manière à permettre au professeur de formuler des suggestions pertinentes utiles pour la finalisation du texte et du diaporama.

Quatrième étape. Les documents en version finale doivent être remis au plus tard le **18 avril 2018**.

Les documents de chacune des étapes doivent être rédigés et remis en format papier comme s'il s'agissait de présentations formelles destinées à être publiées.

Des détails sont précisés en annexe et d'autres informations pourront aussi être communiquées en classe.

Boni de présentation orale (facultative). Les équipes peuvent effectuer une présentation en classe du résultat de leur travail (maximum de 15 à 20 minutes par équipe). Les présentations orales ont lieu entre le **21 mars et le 18 avril 2018**). *Les membres d'une équipe qui participent à une présentation orale de leur travail en classe peuvent obtenir un boni pouvant équivaloir jusqu'à 5% de la note du travail d'équipe. La date de présentation et les autres détails sont discutés avec chaque équipe. Toutefois, le professeur peut désigner des dates de présentation afin de bien répartir les équipes dans les semaines allouées à l'exercice. De plus, compte tenu du nombre d'inscriptions au cours, le professeur pourra continger le nombre d'équipes admises à une présentation orale, la décision à cet effet sera annoncée en début de session et la priorité sera alors accordée sur la base de l'ordre des demandes.*

NB. *S'il y a une présentation orale, il est suggéré de remettre le document préliminaire de la troisième étape une semaine avant la présentation orale. Dans tous les cas, la version finale est sujette au délai du 18 avril 2018.*

Des détails sont précisés en annexe et d'autres informations pourront aussi être communiquées en classe.

N.B. Les travaux écrits corrigés sont remis aux étudiants après la correction. Quant aux examens, ils peuvent, sur demande, être consultés en présence du professeur.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS – URB 2046 – HIVER 2018³

10 janvier 2018- Présentation du cours. Contexte institutionnel : les dimensions historiques et juridiques de l'aménagement du territoire (origine et cadre opérationnel). Notes sur la lecture de la législation et de la jurisprudence, ainsi que sur l'organisation judiciaire.

Lectures (souveraineté, partage des compétences, charte, institutions judiciaires)

* **Brun**, Henri, *Les institutions démocratiques du Québec et du Canada*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur, 2013, 227p. **OU**

* **Émond**, André, *Introduction au droit canadien*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur Ltée, 2011, 330p.

17 janvier 2018- L'organisation territoriale et le partage des compétences

- La constitution, le partage et l'exercice du pouvoir
- Les compétences municipales
- La composition territoriale et la division du territoire
- Le cadastre et la structure du parcellaire
- Le régime domanial et l'appropriation du territoire

Lectures

Gouvernement du Québec, MAMROT, *L'organisation municipale et régionale au Québec en 2013*;

http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/organisation_territoriale/organisation_municipale.pdf;

* **St-Amour**, Jean-Pierre, *La compétence territoriale municipale. Schéma de systématisation en droit québécois*, 1999. (Chapitre sur l'appropriation territoriale)

* **St-Amour**, Jean-Pierre, *La rénovation cadastrale et l'aménagement du territoire municipal, Guide de référence*, Association québécoise d'urbanisme, 2001, 83p.

Législation

Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1

Loi sur l'organisation territoriale municipale, RLRQ, c. O-9

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2

24 janvier 2017- L'organisation territoriale et le partage des compétences (suite)

Lectures (voir 17 janvier)

³ L'astérisque indique que des dispositions sont prises pour faciliter la consultation du document. Les lois et règlements du Québec sont accessibles sur le site Web : <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca> (à l'onglet « lois et règlements codifiés », en ordre alphabétique selon le titre, alors que les règlements sont regroupés avec la loi habilitante). Ils peuvent être aussi consultés sur le site Web : <http://www.canlii.org/fr/index.html>, dans la section de navigation consacrée au Québec.

31 janvier 2018- Les orientations et les interventions gouvernementales

- Les législations sectorielles (territoire agricole, patrimoine culturel immobilier, bâtiment, qualité de l'environnement et patrimoine naturel, etc.)
- L'occupation et la vitalité des territoires

Lectures

Gouvernement du Québec, MAMROT, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/orientations-gouvernementales/presentation/>

Gouvernement du Québec, décembre 2001. *Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Document complémentaire révisé*. Québec. p. 9-31.

http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/amenagement/oram_prot_agricole.pdf

Gouvernement du Québec, MAMROT, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/occupation-et-vitalite-des-territoires/strategie/>

***St-Amour**, Jean-Pierre, « Les interventions gouvernementales et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* », (2000-01) 30/1-2 *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke* (dans : Colloque La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : les premiers vingt ans : un bilan du droit positif. Sherbrooke : Les Éditions Revue de Droit, Université de Sherbrooke, 2000, 484 p. (Revue de droit, vol. 31, nos 1-2.)

Législation et réglementation

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, c. P-41.1 et règlements d'application (r.1, r.2 et r.5)

Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. Q-2

et règlements d'application (r.3, r.6, r.7, r.13, r.22, r.23, r.26, r.35, r.35.1 et r.37)

Loi sur le patrimoine culturel, RLRQ, c. P-9.002

Loi sur le bâtiment, RLRQ, c. B-1.1 et règlements d'application, dont le **Code de construction** (r.0.1 et r.0.01.01)

Loi sur le développement durable, RLRQ, c. D-8.1.1

Loi sur les architectes, RLRQ, c. A-21,

Loi sur la conservation du patrimoine naturel, RLRQ, c. C-61.01

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, RLRQ, C. C-61.1

Loi sur la sécurité incendie, RLRQ, c. S-3.4

Loi sur la sécurité civile, RLRQ, c. S-2.3

Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, RLRQ, c. O-1.3

7 février 2018- Les orientations et les interventions gouvernementales, etc. (suite)Lectures (voir 31 janvier)**14 février 2018-** Principes de droit administratif et municipal

- Caractérisation de la décentralisation
- Portée et distinction des pouvoirs réglementaires et discrétionnaires
- Limites des pouvoirs municipaux
- Responsabilité municipale et droit de l'urbanisme
- Principes de gouvernance et d'éthique

Lectures

***Rousseau**, Guillaume, *La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : 30 ans plus tard : toujours entre centralisation et décentralisation* », (2011) 52 *Cahiers de droit*, p. 197-244.

***St-Amour**, Jean-Pierre, *Le droit municipal québécois de l'urbanisme discrétionnaire*, Éditions Yvon Blais, 2006 (première partie de l'ouvrage portant sur la nature des pouvoirs et la responsabilité municipale).

Législation

Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ, c. E-15.1.0.1
Code de déontologie des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec, RLRQ, c. C-26,
 r. 302
Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, RLRQ, c. T-11.011
Dispositions des lois municipales générales en matière d'appel d'offres

21 février 2018- Principes de droit administratif et municipal (suite) (et remise du premier travail)

Lectures (voir 14 février)

28 février 2018- Examen de mi-session
 La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* : structure et fonctionnement

Lectures

***Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation**, 1978. *L'aménagement et l'urbanisme*, fascicule 3 de la série : La décentralisation une perspective communautaire nouvelle. Ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec. p. 12-20.

Gouvernement du Québec, MAMROT, *La réforme du cadre de planification instauré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Diagnostic de l'application de la loi*, 2007.
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/diagnostic_application_loi.pdf

Gouvernement du Québec, MAMROT, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/avant-propos/>

Gouvernement du Québec, MAMROT,
<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/revision-de-la-loi-sur-lamenagement-et-lurbanisme/> (Le projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme peut être consulté (P.L. 47) : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-39-2.html>)

***BARREAU DU QUÉBEC**, Collection de droit, Volume 8 *Droit public et administratif* – Isabelle Chouinard et Lorne Giroux - Titre IV Les pouvoirs municipaux en matière d'urbanisme. https://edoctrine.caij.qc.ca/collection-de-droit/2017/8/#;Titre_IV [**Cette lecture est obligatoire pour tous les cours portant sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**]

Législation

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1

NB- Un demi cours sera consacré à la préparation des travaux d'équipe (date à déterminer).

7 mars 2018- Semaine libre de cours

14 mars 2018- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :
 La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* : structure et fonctionnement (suite)

Structure et mode opérationnel – Perspective générale, planification et consultation (métropolitaine, régionale et locale)

Lectures (voir 28 février)

21 mars 2018- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :
Les réglementations administratives, normatives, discrétionnaires et contractuelles d'urbanisme

Lectures de référence

Le Chasseur, Marc-André, *Le zonage en droit québécois*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur Itée, 2006, 385p. (2^e édition 2010 ; 3^e édition 2016)

***St-Amour**, Jean-Pierre, *Le droit municipal québécois de l'urbanisme discrétionnaire*, Éditions Yvon Blais, 2006 (deuxième partie de l'ouvrage portant sur les diverses techniques et mesures à caractère discrétionnaire).

28 mars 2018- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :
Les réglementations administratives, normatives, discrétionnaires et contractuelles d'urbanisme (suite)

Lectures (voir 21 mars)

4 avril 2018- Le contrôle des situations dérogatoires (usages, constructions, lotissements et affichages)

Lectures

***St-Amour**, Jean-Pierre et Marc-André **Le Chasseur**, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée, Éditions Yvon Blais Inc., p. [I] IV/699 à 704.

11 avril 2018- La procédure de modification et de révision réglementaire, le principe de conformité, le contrôle judiciaire, les sanctions et recours (et remise du deuxième travail)

Lectures

Marchand, François, «Comment passer le test des tribunaux» in *Urbanité*, fév. 2006, p. 5-7 (http://www.ouq.qc.ca/documents/Urbanite/temps_c.pdf)

18 avril 2018- Les interventions foncières et les aspects fiscaux – révision générale

Lectures

Gouvernement du Québec, MAMROT, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/financement-et-maitrise-fonciere/>

***St-Amour**, Jean-Pierre, *Le droit municipal québécois de l'urbanisme discrétionnaire*, Éditions Yvon Blais, 2006 (deuxième partie de l'ouvrage portant sur les stratégies foncières et les mesures d'aide).

25 avril 2018- Examen final (deux heures)

Le programme d'activités présente une esquisse de contenu sur les sujets à couvrir, sans que nécessairement les sujets soient couverts dans l'ordre ou lors des dates mentionnées, d'autant plus qu'il faut prévoir une période pour l'exercice pratique.

Une bibliographie de référence plus exhaustive est incluse en annexe.

ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

La date retenue pour l'évaluation en ligne pour le cours URB 2046 est le 11 avril 2018.

INTÉGRITÉ, FRAUDE ET PLAGIAT

Pour prévenir les conséquences du plagiat, l'Université met à la disposition des étudiants sur le site <http://www.integrite.umontreal.ca/> de l'information, des réflexions, des conseils pratiques et des références portant

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

**L'Université de Montréal offre des services de soutien aux étudiants en situation de handicap, dont des mesures d'accommodement à un examen. Les étudiants désirant se prévaloir de ces services doivent s'inscrire auprès du Service d'aide aux étudiants (SAE)
<http://www.bsesh.umontreal.ca/accueil/index.htm>.**

ANNEXE AU SYLLABUS

NOTES SUR LES EXERCICES PRATIQUES, LA JURISPRUDENCE ET LA BIBLIOGRAPHIE

—

URB 2046 – HIVER 2018

1- PRÉSENTATION

Tel qu'indiqué au syllabus, les étudiants/es inscrits/es au cours URB-2046 doivent participer à deux exercices pratiques. Le premier consiste en un commentaire individuel de jurisprudence et le second se réalise à travers un travail d'équipe prenant la forme identifiée dans le syllabus. Ce dernier est complété par le diaporama illustrant le travail d'équipe.

2- COMMENTAIRE DE JURISPRUDENCE

Chaque étudiant/e doit remettre au plus tard à la date indiquée au syllabus un commentaire portant sur un jugement de son choix parmi ceux identifiés par un astérisque dans la liste jointe (ou de tout autre pertinent avec l'autorisation préalable du professeur) et traitant de l'un des thèmes étudiés dans le cours. Le choix du jugement est effectué après discussion avec le professeur et doit être soumis pour approbation au professeur au plus tard lors du troisième cours selon le calendrier du syllabus.

N.B. : Contingemment au nombre de personnes indiqué au syllabus pour le choix d'un même jugement.

Cet exercice vise les objectifs suivants : savoir ce qu'est un jugement, apprendre comment trouver un jugement, comprendre le raisonnement et la logique juridiques, ainsi que leur application à une problématique concrète, percevoir la portée et l'impact des principes.

Le commentaire doit prendre la forme d'un texte critique comportant un maximum de 5 pages dactylographiées. Il doit permettre d'identifier les acteurs en cause, les règles et principes de droit applicables, l'argumentation des parties, le raisonnement du juge et une appréciation personnelle de ces aspects. **L'évaluation met l'accent sur le traitement personnel du dossier** (la compréhension du jugement, les principes fondamentaux, les impacts et la signification du jugement, l'originalité du traitement, l'appréciation d'ensemble). Il y a correction négative pour les fautes élémentaires de grammaire et d'orthographe (1% par faute), pour les remises en retard (5% par jour, l'horodateur de l'École, la date de réception du courriel ou la double signature de l'étudiant/e et du professeur faisant foi) et pour un excédent de pages (5% par page ou partie de page)¹. Ces pourcentages sont ajustés puisque le total attribué à l'exercice est de 10% des notes de la session.

La plupart des jugements peuvent être obtenus de la manière suivante : 1) Pour les jugements de la Cour suprême du Canada : sur Internet ou au recueil de jurisprudence disponible à la bibliothèque de droit selon l'année indiquée ; 2) Pour les jugements des autres cours depuis l'an 2000 : sur le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ),

¹ Le maximum cumulatif de pénalité est 10%.

à l'adresse Internet : www.jugements.qc.ca; 3) Pour les jugements des autres cours antérieurs à l'an 2000, au recueil de jurisprudence disponible à la bibliothèque de droit selon l'année et le tribunal indiqués. Certains jugements sont aussi disponibles sur le site Internet de l'Institut canadien d'information juridique : <http://www.canlii.org/fr/index.html>.

3- EXERCICE D'ÉQUIPE

La classe est divisée en équipes de travail dont la composition est indiquée au syllabus. Chaque équipe choisit de traiter un thème parmi ceux offerts en option. Comme le nombre d'équipes choisissant un thème est contingenté selon ce qui est indiqué au syllabus, les thèmes sont distribués en fonction du choix de l'équipe tel qu'indiqué au document tel que remis et approuvé par le professeur. Ce choix doit être effectué et communiqué au professeur au plus tard à la date indiquée dans l'échéancier selon le syllabus.

Un texte de 9 à 15 pages, de même que le diaporama, doivent être transmis par courriel, remis au professeur ou déposés au secrétariat (sur papier et support électronique) au plus tard à la date indiquée au syllabus. Le texte inclut toutes les illustrations et il doit mentionner les références.

Les textes (ainsi que les diaporamas) doivent être structurés dans un ensemble cohérent et la part contributive de chaque étudiant/e doit être identifiée. L'évaluation comporte une part de contribution collective (deux tiers du total) et une part individuelle (un tiers du total)². Le texte soumis est sujet à une correction négative pour les fautes élémentaires de grammaire et d'orthographe (1% par faute) et pour un excédent de pages (5% par page ou partie de page). Tous les travaux doivent être remis au plus tard à la date déterminée sous peine de correction négative (5% par jour, l'horodateur de l'École, la date du courriel ou la double signature du professeur et de l'un des membres de l'équipe faisant foi)³. Ces pourcentages sont ajustés compte tenu du total de points attribué à l'exercice.

Outre la correction négative, le document remis est évalué en tenant compte de l'originalité de l'approche et du traitement, de son réalisme et de son aspect pratique, du travail de recherche et de réflexion effectué, de la clarté d'expression, de la logique et de la rigueur du texte ainsi que de la conformité aux principes applicables. Les étudiants/es sont invités/es à faire preuve de créativité, d'originalité et de spontanéité dans leur présentation.

Des périodes sont consacrées pendant le cours ou en marge du cours à la discussion des exercices en équipes.

Chaque équipe doit produire un diaporama (power point) de présentation du travail accompli. Le diaporama (composé d'un maximum de 60 diapositives) est sujet aux mêmes modalités et critères d'évaluation que le texte précité. L'évaluation du diaporama est incluse dans le travail d'équipe.

² Le professeur doit se réserver la possibilité d'adaptation selon les particularités de chaque équipe.

³ Le maximum cumulé de pénalité est de 10%.

4- REMISE DES DOCUMENTS

Les documents doivent de préférence être remis en format papier lors du cours (reliure brochée seulement). Les envois par courriels sont aussi admis à l'adresse courriel du professeur. Dans ce cas, la date de remise est la date de réception du courriel.

RELEVÉ SOMMAIRE DE JURISPRUDENCE

| Nom des parties | Référence | Thème |
|--|--|--|
| * Astral Media Affichage c. Montréal (Ville de) | 2016 QCCS 4541, J.E. 2016-1676 (C.S.) ; EYB 2016-270665 (C.S.) | Affichage – Liberté d'expression |
| 114957 Canada ltée (Spraytech, Société d'arrosage) c. Hudson (Ville de) | [2001] 2 R.C.S. 241, (2001) 19 M.P.L.R. (3d) 1 (C.S.C.), J.E. 2001-1306 (C.S.C.), REJB 2001-24833 (C.S.C.) | Compétence municipale |
| * 6169970 Canada Inc. c. Procureur général du Québec | 2013 QCCA 696, J.E. 2013-750 (C.A.), EYB 2013-220875 (C.A.). | Construction – zone inondable |
| * 9034-8822 Québec Inc. c. Sutton (Ville de) | [2010] R.D.I. 294, 2010 QCCA 858, J.E. 2010-892 (C.A.), EYB 2010-173377 (C.A.). | abattage d'arbres |
| 9110-8274 Québec Inc. c. Saint-Cyprien-de-Napierville (Municipalité de la paroisse de) | 2010 QCCA 245, EYB 2010-169556 | usages agricoles et pouvoirs discrétionnaires |
| * 9129-6111 Québec Inc. c. Longueuil (Ville de) | 2010 QCCA 2265, J.E. 2011-54 (C.A.), EYB 2010-183497 (C.A.) | Responsabilité |
| * Abitibi (Municipalité régionale de comté) c. Ibitiba ltée | [1993] R.J.Q. 1061 (C.A.), (1993) 55 Q.A.C. 201, J.E. 93-754 (C.A.), EYB 1993-64267 (C.A.) | Environnement |
| * Accoca c. Montréal (Ville de) | J.E. 2002-1255 (C.A.), REJB 2002-32173 (C.A.) | PIIA |
| * Aménagements du Lac Gervais Inc. c. Lac-Tremblant-Nord (Municipalité de) (<i>en anglais</i>) | (1984) 25 M.P.L.R. 281 (C.A.), J.E. 83-1132 (C.A.), EYB 1983-141106 (C.A.) | zonage – environnement |
| Anctil c. La Pocatière (Cour municipale de la Ville de) | [1973] C.S. 238 | zonage – nuisances |
| * Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) région de l'Outaouais c. Gatineau (Ville de) | 2016 QCCS 1124, J.E. 2016-656 (C.S.), EYB 2016-263426 (C.S.). | Contribution des promoteurs aux frais des infrastructures et équipements |
| Association des propriétaires des Jardins Taché c. Entreprises Dasken Ltd | [1974] R.C.S. 1 | zonage – démolition |
| Banque nationale du Canada c. Valcourt (Ville de), | 2013 QCCA 809, J.E. 2013-901 (C.A.), EYB 2013-221666 (C.A.). | Affichage |
| Barrette c. Ciment du Saint-Laurent | 2008 CSC 64, [2008] 3 R.C.S. 392, J.E. 2008-2164, EYB 2008-150682 | trouble de voisinage |

| | | |
|---|--|---|
| Beauchemin c. Varennes (Ville de) | 2011 QCCS 2713, J.E. 2011-1436 (C.S.), EYB 2011-191392 (C.S.) | Démolition – Conditions |
| * Bell c. La Reine | [1979] 2 R.C.S. 212 | zonage de personnes |
| * Carrières PCM (1994) Inc. c. Warwick (Municipalité du canton de) | [2002] R.J.Q. 302 (C.A.), J.E. 2002-58 (C.A.), REJB 2001-27386 (C.A.) | Droits acquis |
| Centre d'accueil Deauville c. Deauville (Ville de) | [1988] R.D.I. 347 (C.S.), J.E. 88-972 (C.S.), EYB 1988-77756 (C.S.) | dérogation mineure |
| * Centres d'achats Beauward Ltée c. Saint-Hyacinthe (Ville de) | 2014 QCCS 1240, J.E. 2014-843 (C.S.), EYB 2014-235319 (C.S.) | Usage conditionnel |
| Coalition des Citoyens du Val St-François c. Procureur général du Québec | [1999] R.J.Q. 511 (C.S.), J.E. 99-530 (C.S.), REJB 1999-10939 (C.S.) | Intervention gouvernementale |
| Coalition pour la protection de l'environnement du parc linéaire "Petit train du Nord" c. Laurentides (Municipalité régionale de comté) | [2005] R.J.Q. 116 (C.S.), J.E. 2005-47 (C.S.), REJB 2004-81143 (C.S.). | trouble de voisinage |
| * Congrégation des Témoins de Jéhovah de Saint-Jérôme-Lafontaine c. Lafontaine (Municipalité du village de) | [2004] 2 R.C.S. 650, (2004) 49 M.P.L.R. (3d) 157 (C.S.C.), J.E. 2004-1367 (C.S.C.), REJB 2004-66514 (C.S.C.) | Démarche procédurale et portée constitutionnelle |
| Construction M.J.M. Inc. c. Senneville (Village de) | [1990] R.L. 438 (C.A.), (1993) 54 Q.A.C. 130, J.E. 90-1235 (C.A.), EYB 1990-63509 (C.A.) | expropriation déguisée |
| Cousineau c. Boucherville (Ville de) | [1986] R.J.Q. 439 (C.S.), J.E. 86-122 (C.S.), EYB 1985-143993 (C.S.) | zonage parcellaire |
| Donnacona (Ville de) c. Gagné-Lambert | [1976] C.A. 503 | zonage institutionnel |
| Entreprise B.C.P. Ltée c. Bourassa | J.E. 84-279 (C.A.) EYB 1984-142609 (C.A.) | zonage – nuisances |
| Entreprises Altia Inc. c. Montréal (Ville de) | [1982] C.A. 115, J.E. 82-405 (C.A.), EYB 1982-140041 (C.A.) | droits acquis |
| * Entreprises Argo Inc. c. Boucherville (Ville de) | 2014 QCCS 2611, J.E. 2014-1286 (C.S.), EYB 2014-238334 (C.S.) | PIIA |
| * Entreprises Sibeca Inc. c. Frelighsburg (Municipalité de) | [2004] 3 R.C.S. 304 ; (2005) 4 M.P.L.R. (4th) 1 (C.S.C.), J.E. 2004-1863 (C.S.C.), REJB 2004-70874 (C.S.C.) | Responsabilité |
| Éthier c. Québec (Ville de) | 2012 QCCA 2250, EYB 2012-215411 (C.A.). | Responsabilité – zonage |
| Gatineau (Ville de) c. Oasis Mont-Royal Ltée | [2001] R.J.Q. 62 (C.A.), J.E. 2001-170 (C.A.), REJB 2000-21524 (C.A.) | Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels |

| | | |
|--|---|--|
| * Gestion Raymond Morisset Inc. c. Cap Rouge (Ville de) | [1988] R.L. 400 (C.A.), [1989] R.D.I. 3 (C.A.), (1989) 44 M.P.L.R. 275 (C.A.Q.), J.E. 89-12 (C.A.), EYB 1989-63096 (C.A.) | zonage de personnes |
| Hatley (Municipalité du canton de) c. Développement Bacon's Bay Inc. | J.E. 90-1675 (C.S.) EYB 1990-79528 (C.S.) | zonage – environnement |
| * Huot c. L'Ange-Gardien (Municipalité de) | [1992] R.J.Q. 1071 (C.A.), (1992) 48 Q.A.C. 163, J.E. 92-1071 (C.A.), EYB 1992-64038 (C.A.) | Droits acquis |
| Labrecque c. Kingsey Falls (Municipalité de) | [1992] R.J.Q. 2879 (C.S.), J.E. 92-1446 (C.S.), EYB 1992-75073 (C.S.) | Ententes relatives aux travaux municipaux |
| * Landreville c. Boucherville (Ville de) | [1978] 2 R.C.S. 801 | expropriation déguisée |
| * Mignault-Perreault (Succession) c. Hudson (Ville de) | 2010 QCCA 2108, EYB 2010-182415 (C.A.). | règlement de démolition et pouvoir discrétionnaire |
| Mirabel (Ville de) c. Carrières T.R.P. Ltée | (1979) 12 M.P.L.R. 104 (C.A.), EYB 1979-135833 (C.A.) | droits acquis |
| *Montréal (Ville de) c. 177380 Canada inc. | [2003] R.J.Q. 2378 (C.A.), J.E. 2003-1654 (C.A.), REJB 2003-46488 (C.A.). | affichage et liberté d'expression |
| Montréal (Ville de) c. Arcade Amusements Inc. | [1985] 1 R.C.S. 369, J.E. 85-414 (C.S.C.), EYB 1985-150417 (C.S.C.), | Zonage prohibitif |
| * Montréal (Ville de) c. Benjamin | J.E. 2005-151 (C.A.), REJB 2004-80976 (C.A.). | expropriation déguisée |
| Ottawa (City of) c. Boyd Builders Ltd. (<i>en anglais</i>) | [1965] R.C.S. 408 | Portée d'une demande de permis |
| Pacific National Investments Ltd. c. Victoria (Ville de) | [2004] 3 R.C.S. 575, (2005) 3 M.P.L.R. (4th) 1 (C.S.C.), J.E. 2004-2165 (C.S.C.), REJB 2004-80300 (C.S.C.) | Responsabilité |
| * Pacific National Investments Ltd. c. Victoria (Ville de) | [2000] 2 R.C.S. 919, (2001) 15 M.P.L.R. (3d) 1 (C.S.C.), J.E. 2001-64 (C.S.C.), REJB 2000-21473 (C.S.C.) | Compétence |
| Pires c. Charlesbourg (Ville de) | [1988] R.J.Q. 1252 (C.A.), (1989) 15 Q.A.C. 41, J.E. 88-708 (C.A.), EYB 1988-62904 (C.A.) | Conformité |
| Placements Val-des-Arbres Inc. c. Laval (Ville de) | (1987) 5 Q.A.C. 197, J.E. 87-588 (C.A.), EYB 1987-62476 (C.A.) | permis de construction |
| * Procureur général du Québec c. Lacombe | 2010 CSC 38, [2010] 2 R.C.S. 453, J.E. 2010-1827 (C.S.C.), EYB 2010-180512 (C.S.C.), | Compétence |
| * Québec (Ville de) c. Société immobilière du Québec | 2013 QCCA 305, J.E. 2013-403 (C.A.), EYB 2013-218298 (C.A.), | Contribution Parc – organisme gouvernemental |

| | | |
|---|---|-----------------------------------|
| * R. c. Guignard | [2002] 1 R.C.S. 422, (2002) 27 M.P.L.R. (3d) 1 (C.S.C.), J.E. 2002-417 (C.S.C.), REJB 2002-29008 (C.S.C.) | Affichage et liberté d'expression |
| Rocheleau c. Repentigny (Ville de) | [1986] R.J.Q. 439 (C.S.), [1986] R.D.I. 34 (C.S.), J.E. 86-195 (C.S.), EYB 1986-79590 (C.S.) | zonage parcellaire |
| * Rogers Communication c. Châteauguay (Ville de) | 2016 CSC 23, J.E. 2016-1063 (C.S.C.), EYB 2016-266900 (C.S.C.) | Compétence fédérale et urbanisme |
| * Saint-Romuald (Ville) c. Olivier | [2001] 2 R.C.S. 898, (2001) 22 M.P.L.R. (3d) 1 (C.S.C.), J.E. 2001-1811 (C.S.C.), REJB 2001-25834 (C.S.C.), | Droits acquis |
| Sept-Îles (Ville de) c. Rioux | [1985] C.A. 295, J.E. 85-472 (C.A.), EYB 1985-146174 (C.A.) | zonage prohibitif |
| * St-Michel Archange (Municipalité de) c. 2419-6388 Québec Inc. | [1992] R.J.Q. 875 (C.A.), (1992) 45 Q.A.C. 161, J.E. 92-583 (C.A.), EYB 1992-63875 (C.A.), | zonage prohibitif |
| Varennnes (Ville de) c. Boissonneault | C.A. Montréal, n° 500-09-000996-819, le 19 octobre 1984, conf. J.E. 81-753 (C.S.), EYB 1981-139008 (C.S.) | zonage – agriculture |
| * Wallot c. Québec (Ville de) | 2011 QCCA 1165, J.E. 2011-1134 (C.A.), EYB 2011-192104 (C.A.). | Environnement |
| Wentworth (Municipalité de) c. Serre | J.E. 94-1662 (C.S.), EYB 1994-73882 (C.S.) | zonage – démolition |
| Westcliff Investment Ltd c. Bourdeau | [1984] C.A. 479, J.E. 84-630 (C.A.), EYB 1984-143627 (C.A.) | entente avec promoteur |

*** Les jugements marqués d'un astérisque peuvent être choisis pour faire l'objet du commentaire requis pour l'évaluation du cours.**

Il est à noter que certains jugements sont en anglais seulement.

La section 2 ci-dessus indique comment se procurer ou consulter les jugements car tous ne sont pas disponibles sur l'Internet.

BIBLIOGRAPHIE ⁴

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, *Muni - Express*. Bulletin d'information du Ministère des Affaires municipales, diffusé occasionnellement sur le site Web du ministère : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca>.

⁴ Liste colligée par Marie-Odile Trépanier et modifiée par Jean-Pierre St-Amour. Les textes précédés d'un astérisque ont été déposés à la réserve de la bibliothèque d'aménagement.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, Documentation en aménagement du territoire, sous :
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/amen_amen_docu.asp⁵

Documentation en urbanisme dans la collection Aménagement et Urbanisme du Ministère des Affaires municipales, notamment :

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement*. Pour un aménagement concerté du territoire, Québec, DGUAT. 1994, 89 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *L'inspection municipale sous tous ses aspects*, Manuel de formation, PUQ, 1992.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, *La réglementation des droits acquis*, Québec, Publications du Québec, 1994, 57 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, *L'aménagement des terrains en pente*, Québec, Publications du Québec, 1993, 62 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, *Paysage, rue, architecture... et affichage*, Québec: Publications du Québec. 1991, 77 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, *Le village*, Québec, Publications du Québec, 1988, 66 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, *Les abords du village*, Québec, Publications du Québec, 1991, 61 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, *Le programme particulier d'urbanisme et son application à la revitalisation d'un centre-ville*, Québec, Publications du Québec, 1985, 20 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, *Les Plans d'aménagement d'ensemble*, Québec, 1988, 15 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, *Les Plans d'implantation et d'intégration architecturale*, Québec, 1994, 38 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement :
<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/orientations-gouvernementales/presentation/>

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, *L'aménagement, l'urbanisme et le patrimoine : ou, Comment tirer parti des règles d'aménagement et d'urbanisme pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel de son milieu*. Par Daniel Lauzon ... et al. [Québec] : Ministère des affaires culturelles, Direction des communications, 1983, 79 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Livre vert «Un regard neuf sur le patrimoine culturel»*. 2008.

Deux documents : 1- Document de réflexion. 2- Cahier de consultation.

Voir sous : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=3277>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME, *Revue québécoise d'urbanisme*, Périodique trimestriel depuis 1986. (site Web : www.aqu.qc.ca)

BACCIGALUPO, Alain, *Les administrations municipales québécoises*, Tome I- Les municipalités, Tome II- L'environnement, Éditions Agence d'Arc Inc., 1984.

⁵ Plusieurs des documents qui suivent sont sur le site Internet du ministère et la plupart sont à la bibliothèque d'aménagement.

* **BARREAU DU QUÉBEC**, Collection de droit, Volume 8 *Droit public et administratif* – Isabelle Chouinard et Lorne Giroux - Titre IV Les pouvoirs municipaux en matière d'urbanisme (NB-S'agissant d'une publication révisée annuellement, les éditions publiées depuis l'année 2010 sont les plus à jour). http://edoctrine.caij.qc.ca/collection-de-droit/2017/8/#;Titre_IV

BEAULIEU, Berthier, Yaïves **FERLAND** et Francis **ROY**, *L'arpenteur-géomètre et les pouvoirs municipaux en aménagement du territoire et en urbanisme*, Éditions Yvon Blais Inc., 1995.

BELLAVANCE, Pierre, Michelle **BLAIS** et Marie-Julie **LAFLEUR**, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles annotée*, Cowansville, Éditions Yvon Blais Inc., 2012, 520p.

BOISVERT, André, *Aménagement et urbanisme au Québec. D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ?* Québec, Éditions GID, 2014, 723p.

BRASSARD, Johanne, « La nouvelle Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles : droit des villes, droit des champs », dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit municipal*, Éditions Yvon Blais, 1998, p.111-153.

* **BRUN**, Henri, *Les institutions démocratiques du Québec et du Canada*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur Ltée, 2013, 227p.

CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PUBLIC, *Droit et société urbaine au Québec*, Editions Thémis, Faculté de droit, Université de Montréal, 1982.

CHARLES, Réjane, *Le zonage au Québec, un mort en sursis*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1974, 171 p.

CHOUINARD, Isabelle, *Le contrôle municipal des usages agricoles et le développement durable*, Éditions Yvon Blais, 2009.

CIMON, Jean, *Zonage agricole et développement urbain*, Montréal, Méridien, 1990.

* **COLLOQUE** *La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : les premiers vingt ans : un bilan du droit positif*. Sherbrooke, Éditions Revue de Droit, Université de Sherbrooke, 2000, 484 p. (Revue de droit, v. 31, nos 1-2.) UdeM Amenag. KEQ 865 A66 2000.

| |
|---|
| Jacques L'Heureux, Nature et effets d'un schéma d'aménagement et d'un plan d'urbanisme |
| Lorne Giroux, Le règlement de zonage selon la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> |
| André Langlois, Le règlement de lotissement selon la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> |
| Marc-André LeChasseur, Les règlements à caractère discrétionnaire en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> |
| Gilles Rousseau, La légalité dans le droit de l'aménagement |
| Jean-Pierre St-Amour, Les interventions gouvernementales et la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> |
| Daniel Bouchard et Isabelle Chouinard, La <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> et la protection du territoire et des activités agricoles |

Articles contenus dans la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke (v. 31, nos 1-2)

COMMISSION PROVINCIALE D'URBANISME, *Rapport de la Commission provinciale d'urbanisme* (Rapport La Haye). Québec, 1968.

DELORME, Michel, «Les plans d'aménagement d'ensemble et les plans d'implantation et d'intégration architecturale», dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit municipal*, Éditions Yvon Blais, 1990, p.49-66.

Développements récents en droit municipal (série annuelle depuis 1989). Service de la formation continue du Barreau du Québec, Editions Yvon Blais.

DORÉ, Jean, *Les opérations cadastrale et la réglementation municipale*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur, 2013, 418p.

DUPLESSIS, Yvon et Jean **HÉTU**, *La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Chambre des notaires du Québec, 1991, 284 p.

DUPLESSIS, Yvon et Jean **HÉTU**, *Les pouvoirs des municipalités en matière de protection de l'environnement*, Éditions Yvon Blais Inc., 2^e édition, 1994, 429p.

* **ÉMOND**, André, *Introduction au droit canadien*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur Ltée, 2011, 330p.

FAHEY, Brian, « Zonage agricole et étalement urbain : principaux enjeux », in *Plan Canada*, nov. 1992, p. 6-8.

FISCHLER, Raphaël, *Vers un nouvel urbanisme pour de nouveaux quartiers : revue des nouveaux courants nord-américains en urbanisme et aménagement et de leurs possibilités d'application à Montréal*, Rapport soumis à la Ville de Montréal, avril 2003.

GIRARD, Jean-François, «La protection des milieux naturels par les municipalités», dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit de l'environnement*, Éditions Yvon Blais, 2007, p. 81-221.

* **GIROUX**, Lorne, *Aspects juridiques du règlement de zonage au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, 543p.

GIROUX, Lorne, «La protection du patrimoine culturel immobilier au Québec», dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit municipal*, Éditions Yvon Blais, 2000, p. 81-136.

GIROUX, Lorne et **BOUCHARD**, Daniel, « Aménagement du territoire et développement durable », dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit de l'environnement*, Éditions Yvon Blais, 2004.

GODIN, Marc-André, dir., *Guide de référence – Règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, Association québécoise d'urbanisme, 2012, 72p.

GUAY, Pierre-Yves, *Introduction à l'urbanisme*, Modulo, 2e édition, 2001.

HÉTU, Jean, Yvon **DUPLESSIS** et Lise **VÉZINA**. *Droit municipal. Principes généraux et contentieux*, CCH, 2e édition, 2003, édition à feuilles mobiles, mise à jour continue.

- LALONDE**, Marc, «Les plans d'implantation et d'intégration architecturale : quinze ans plus tard», dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit municipal*, Éditions Yvon Blais, 2004, p. 89-114.
- LAPERRIÈRE**, Marc, Guillaume **ROUSSEAU** et Pascalie **TANGUAY**, *Aménagement et urbanisme*, Montréal, LexisNexis (JurisClasseur Québec – collection Thema), 2015. 3 fascicules.
- LAURIN**, Pierre, *Guide de référence. Les dérogations mineures*, Association québécoise d'urbanisme, 2014, 40p.
- LE CHASSEUR**, Marc-André, «Le changement de zonage : processus législatif ou quasi judiciaire?», dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit municipal*, Éditions Yvon Blais, 2007, p. 1-38.
- LE CHASSEUR**, Marc-André, *Le zonage en droit québécois*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur ltée, 2006, 385p. (2^e édition 2010 ; 3^e édition 2016).
- LE CHASSEUR**, Marc-André, *L'injonction déguisée en droit de l'urbanisme. Les ordonnances suivant l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Éditions Yvon Blais, 1997.
- LÉVEILLÉE**, Jacques, éd., *L'aménagement du territoire au Québec, du rêve au compromis*. Montréal, Nouvelle Optique, 1982.
- LÉVEILLÉE**, Jacques et Marie-Odile **TRÉPANIÉ**, « Évolution de la législation relative à l'espace urbain au Québec », (1981-82) 16 *R.J.T.* 19-121.
- L'HEUREUX**, Jacques, *Droit municipal québécois*, Tome II, Montréal, SOREJ - Wilson et Lafleur, 1984.
- MARCHAND**, François, «La réglementation d'urbanisme et l'expropriation déguisée», dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit municipal*, Éditions Yvon Blais, 1997, p.31-58.
- MARCHAND**, François, «La conformité entre le règlement d'urbanisme, le plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement», (1986) 27 *C. de D.* 543-621.
- MARCHAND**, François, «Modifications, changements et extension des droits acquis à la suite de la décision de la Cour suprême dans l'affaire de la Ville de Saint-Romuald», dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit municipal*, Éditions Yvon Blais, 2002.
- MARCHAND**, François, «Comment passer le test des tribunaux», in *Urbanité*, fév. 2006, p. 5-7
- PIGEON**, Louis-Philippe, «L'urbanisme et les droits acquis», in *Cours de perfectionnement du notariat*, 1982, p. 215-229.
- POIRIER**, Michel, dir. *Droit québécois de l'aménagement du territoire*, Editions Revue de droit, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, 1983.
- RICHARDSON**, Nigel, *L'aménagement du territoire et le développement durable au Canada*, Conseil consultatif canadien de l'environnement, 1989, 57 p.

ROBERT, François, *L'aménagement du territoire et la protection de l'environnement en milieu rural: aspects opérationnels*, Université de Sherbrooke, Editions Revue de droit, 1988.

ROGERS, Ian McFee, *Canadian Law of Planning and Zoning*, Toronto, Carswell, Efm, Mises à jour régulières.

* **ROUSSEAU**, Guillaume, *La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : 30 ans plus tard : toujours entre centralisation et décentralisation* », (2011) 52 *Cahiers de droit*, p. 197-244.

* **SECRETARIAT À L'AMÉNAGEMENT ET À LA DÉCENTRALISATION**. *La décentralisation, une perspective communautaire nouvelle*, Gouvernement du Québec, juin 1978, (série de 5 fascicules).

* **ST-AMOUR**, Jean-Pierre, dir., *Guide de référence. Comité consultatif d'urbanisme*, Association québécoise d'urbanisme, 3^e édition, 2014, 93p.

ST-AMOUR, Jean-Pierre et Marc-André **LE CHASSEUR**, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme annotée*, Éditions Yvon Blais, édition à feuilles mobiles, pagination multiple, mise à jour continue.

* **ST-AMOUR**, Jean-Pierre, *Le droit municipal québécois de l'urbanisme discrétionnaire*, Éditions Yvon Blais, 2006, 761p.

ST-AMOUR, Jean-Pierre, « La gestion des usages contraignants et la technique des usages conditionnels », dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit municipal*, Cowansville. Éditions Yvon Blais, 2010, p. 830-122.

ST-AMOUR, Jean-Pierre, *Les ententes relatives aux travaux municipaux*, Éditions Yvon Blais, 2013, 184p.

* **ST-AMOUR**, Jean-Pierre, *La rénovation cadastrale et l'aménagement du territoire municipal, Guide de référence*, Association québécoise d'urbanisme, 2001, 83p.

ST-AMOUR, Jean-Pierre, *Les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, Éditions Yvon Blais, 2015, 280p.

TREPANIER, Marie-Odile, «Le cadre juridique de l'urbanisme québécois en mouvement : 1961-2001», 26 p., paru dans *L'Institut d'urbanisme 1961-2001, Un urbanisme ouvert sur le monde*, dir. G. Beaudet, TRAMES, Université de Montréal. 2004.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, *Les municipalités au cœur de l'occupation et de la vitalité des territoires. Répertoire des outils de planification des territoires*, 2014, 39p.
http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/repertoire_occupation_territoire_jan2014.pdf

D'autres références bibliographiques pourront être données ultérieurement.